Avis d’Enquête Publique

La Charte paysagère du parc naturel de gaume

Procédure d’évaluation environnementale des plans et programmes

(Code de l’Environnement – Livre Ier)

Conformément à l’Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d’élaboration de la charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, est organisée une enquête publique relative à l’adoption du projet de charte paysagère.

Le projet consiste en la mise en place d’une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel de Gaume.

L’autorité à l’initiative du projet est le Parc naturel de Gaume. L’autorité compétente pour adopter la charte paysagère est le Pouvoir organisateur du Parc naturel de Gaume.

Le projet a fait l’objet d’un Rapport sur les Incidences Environnementales.

Cette enquête concerne 9 communes qui constituent le Parc naturel de Gaume : Aubange (pour les sections Halanzy et Rachecourt), Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Vous pouvez consulter les documents de la Charte paysagère et émettre vos remarques pendant toute la durée de l’enquête publique, dans les bureaux du service Urbanisme de la Ville d’Aubange ou sur le site internet https://parc-naturel-gaume.be/nos-projets/amenagement-du-territoire/
Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus auprès du Parc naturel de Gaume (Juliette Denoyelle +32 (0)63 45 71 26).

La durée de l’enquête publique est de 45 jours, du 29 mai 2024 au 12 juillet 2024 inclus.
La réunion de clôture aura lieu le 12 juillet 2024 à 15h dans les locaux du service Urbanisme de la Ville d’Aubange.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Date d’affichage** | **Date d’ouverture de l’enquête** | **Lieu, date et heure de clôture de l’enquête** | **Personne de contact** |
| Mercredi 22 mai 2024 | Mercredi 29 mai 2024 | -Hôtel de Ville, rue Haute 22 à 6791 Athus-Mercredi 12 juillet 2024 à 15h | MonsieurLAMBERT DavidTél. : +32 (0)63 38 12 58Mail : lambertd@aubange.be |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le lundi de 16h30 à 20h.

Le dossier est également consultable sur le site internet du Parc naturel de Gaume : <https://parc-naturel-gaume.be/nos-projets/amenagement-du-territoire/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable de 13h à 16h30 ou le lundi de 16h30 à 20h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l’avance auprès de Monsieur LAMBERT David (par mail : lambertd@aubange.be ou par téléphone au +32 (0)63 38 12 58).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l’agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 12 juillet 2024 au plus tard) au service Urbanisme de l’administration communale d’Aubange.**